

COMMISSAIRE AUX AVARIES

www.jurantiel.com, par OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel

Toute personne physique ou morale chargée par les assurances ou parties au contrat de transport de constater et d'évaluer à l'arrivée tous les dommages subis par un navire ou par la cargaison à la suite d'une fortune de mer, avarie ou naufrage du navire, perte totale ou partielle de la marchandise.

par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**